

Rectorat de Bordeaux  
Direction des Examens Concours  
DEC 3

Vu le Code de l'Éducation, notamment les articles D337-139 à D337-160, portant règlement général de la Mention Complémentaire niveau V et les articles L335-5 et L335-6 relatifs à la validation des acquis de l'expérience

**ARRETE**

Article 1 : Le jury JURY-SR de l'EXAMEN MENTION COMPLEMENTAIRE NIVEAU 3, Spécialités Employé traiteur, Cuisinier en desserts de restaurant, Boulangerie spécialisée, Pâtisserie, glacerie, chocolaterie, confiserie spécialisée, Zinguerie est constitué comme suit pour la session 2023-06 :

**PRESIDENT PROFESSIONNEL EMPLOYEUR**

Mme SEVERINE ADAM

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX  
ESTHETIQUE COSMETIQUE

**VICE-PRESIDENT MEMBRE DE L'ENSEIGNEMENT**

M. NICOLAS BASTIDE  
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

LP LYC METIER ALPHONSE BEAU DE ROCHAS  
BORDEAUX  
GENIE MECANIQUE-MAINTENANCE VEHICULES

**MEMBRE DE LA PROFESSION - SALARIE**

Mme NATHALIE GARCIA

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX  
BOULANGERIE

**Membre de l'enseignement**

Mme CATHERINE DAUBON  
ECR PROFESSEUR DE LYCEE PROF. HC

LP PR BEL ORME BORDEAUX  
MATH.SCIENCES PHYSIQUES

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de l'académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bordeaux, le 04 octobre 2023

Pour la Rectrice et par délégation  
Le Secrétaire Général  
Pour le Secrétaire Général  
Le Directeur des examens et concours  
Olivier HARMEL

